



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE
– CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-président-e-s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



Boulevard Bischoffsheim 15
– 1000 Bruxelles, Belgique
Tél. : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directrice européenne

Susan FLOCKEN

Trésorier

Mike JENNINGS

CSEE

**Comité syndical européen de l'éducation
Région européenne de l'IE**

Déclaration du CSEE concernant le Plan d'action pour l'intégration et l'inclusion des migrant-e-s et des personnes issues de l'immigration

(adoptée par le Comité du CSEE les 12-13 octobre 2020)

Dans le cadre de la priorité visant à promouvoir notre mode de vie européen, la Commission européenne a annoncé dans son programme de travail 2020 un paquet complet de mesures législatives portant sur la question de la migration en Europe. Ce train de mesures comprend un [Nouveau Pacte sur la migration et l'asile](#) qui, récemment publié, se concentre sur les procédures et voies légales pour l'admission des réfugié-e-s et des migrant-e-s dans les pays européens, ainsi qu'un *Plan d'action européen pour l'intégration et l'inclusion des migrants et des personnes issues de l'immigration* qui fait actuellement l'objet d'une [consultation publique](#) de la Commission européenne. Au travers de cette consultation, la Commission européenne entend recueillir les avis des parties prenantes concernant des points essentiels et les nouvelles initiatives qui pourraient être prises au niveau de l'UE pour promouvoir l'intégration et l'inclusion sociale des migrant-e-s et des citoyen-ne-s de l'UE issu-e-s de la migration.

Le CSEE se félicite de cette double approche adoptée par la Commission européenne pour la migration en Europe, dans la mesure où, au cours de ces dernières années, les discussions entourant les politiques migratoires aux niveaux national et européen visaient principalement à attirer une main-d'œuvre bon marché depuis les pays tiers et à définir des procédures légales pour l'admission des demandeur-euse-s d'asile. En conséquence, les migrant-e-s en Europe restent [vulnérables à la discrimination directe et indirecte](#) : il-elle-s [travaillent dans des conditions précaires, occupent des postes largement en deçà de leurs qualifications](#), sont sévèrement exclu-e-s de la société et rencontrent un grand nombre de difficultés pour accéder à l'éducation, aux soins de santé et aux services sociaux¹.

Raison pour laquelle, nous estimons que le temps est venu pour l'UE et l'ensemble des Etats membres de définir et mettre en œuvre **une politique claire, unifiée et cohérente, devant être associée ultérieurement à un cadre législatif** pour l'intégration et l'inclusion sociale des migrant-e-s et des citoyen-ne-s issu-e-s de la migration, dans une perspective holistique de l'inclusion sociale. Cette politique doit considérer la migration et la diversification croissante de nos sociétés comme une valeur ajoutée, et non comme une menace, être guidée par les principes de solidarité, de non-discrimination et de respect des droits humains et de la dignité humaine, et proposer des outils de lutte puissants contre le racisme, la xénophobie et le discours de haine. Il est également crucial que les politiques européennes pour l'intégration et l'inclusion prévoient un financement public suffisant et durable et qu'elles soient basées sur la responsabilité partagée de toutes les autorités compétentes, notamment dans le domaine de l'éducation, de l'aide sociale et de l'emploi.

Chaque Etat membre est tenu non seulement de définir une stratégie globale pour l'intégration et l'inclusion sociale de tou-te-s les migrant-e-s et citoyen-ne-s issu-e-s de la migration, mais également de **surveiller et évaluer régulièrement sa mise en œuvre** et de mesurer systématiquement les résultats de cette intégration. Tant la définition que la mise en œuvre de ces stratégies doivent s'appuyer sur un **dialogue social efficace** et sur des

¹ Rapport sur les droits fondamentaux 2019, FRA.

https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2019-fundamental-rights-report-2019_en.pdf

consultations avec les syndicats, ainsi que sur l'inclusion de la problématique des migrant·e·s dans l'élaboration des politiques.

Dans la déclaration suivante, le CSEE demande un **espace multidimensionnel de premier plan pour l'éducation**, étant un aspect essentiel de l'intégration et de l'inclusion des migrant·e·s dans la société du pays d'accueil, leur offrant des chances égales et équitables de vivre et travailler de manière décente, de disposer d'un logement et de participer à la vie démocratique d'un pays, tout en encourageant la compréhension mutuelle et le respect des autres². **Il est crucial que les points suivants soient pris en compte dans le Plan d'action européen pour l'intégration et l'inclusion des migrants et des personnes issues de l'immigration :**

- Chaque individu doit pouvoir accéder à une éducation publique de haute qualité, inclusive et diversifiée sur le plan social et culturel, ainsi qu'à la formation des adultes, quel que soit le statut migratoire et de citoyenneté de l'étudiant·e.
- Les stratégies nationales pour l'inclusion des migrant·e·s dans l'éducation doivent se fonder sur le principe de l'accompagnement, notamment au travers d'une évaluation de leurs besoins d'apprentissage et d'une formation professionnelle initiale et continue des enseignant·e·s, des universitaires et du personnel de l'éducation qui soit pertinente.
- Le Plan d'action européen doit promouvoir le recrutement d'enseignant·e·s, d'universitaires et de personnel de l'éducation issus de la migration qualifiés, en prévoyant des programmes de formation accélérée et en renforçant les systèmes de reconnaissance des qualifications.
- Le Plan d'action doit se pencher sur la question du racisme, de la xénophobie et du discours « anti-migrant·e·s » dans les médias et la société.
- Une intégration et une inclusion efficaces des migrant·e·s et des personnes issues de la migration nécessitent une dimension intersectionnelle qui encourage les interactions entre tous les domaines politiques centrés sur l'égalité et la non-discrimination.

Le CSEE invite également la Commission européenne à consulter la [Proposition du CSEE et de la FEEE pour la création d'un cadre de qualité pour l'intégration efficace des migrant·e·s et des réfugié·e·s aux systèmes éducatifs](#) et les [Lignes directrices pratiques conjointes CSEE-FEEE pour promouvoir l'intégration efficace des apprenant·e·s migrant·e·s et réfugié·e·s aux environnements éducatifs et socio-économiques des pays d'accueil, au travers des initiatives conjointes des partenaires sociaux aux niveaux national, régional et local](#).

L'accès à l'éducation publique inclusive est un droit fondamental

Comme le stipule le premier principe du [Socle européen des droits sociaux](#), l'éducation publique inclusive, de haute qualité et diversifiée sur le plan social et culturel est un droit fondamental qui doit être garanti à tous les individus, indépendamment du statut migratoire et de citoyenneté, de l'origine ethnique, de la langue ou de la situation socio-économique. Toutefois, de nombreuses études démontrent que les migrant·e·s, en particulier les réfugié·e·s et les demandeur·euse·s d'asile, rencontrent d'importantes difficultés à accéder à l'éducation publique (notamment à l'enseignement préscolaire et post-obligatoire). Ces personnes connaissent également de plus longues interruptions de leur scolarisation ou subissent des

² [Résolution](#) du CSEE « Les syndicats de l'enseignement et la situation des réfugié·e en Europe. Promouvoir l'éducation : la clé de l'intégration et de l'inclusion » (2016).

pressions pour se tourner vers l'enseignement professionnel plutôt que vers l'enseignement supérieur³ et sont plus exposées au risque de décrochage scolaire⁴. La **propagation de la Covid-19 et la transition de la majorité des établissements scolaires européens vers l'apprentissage à distance** en 2020 ont encore aggravé cette situation, étant donné que les enfants et les jeunes adultes des camps de réfugié·e·s et les familles migrantes pauvres n'ont pas accès aux équipements appropriés ou aux outils en ligne indispensables à l'apprentissage à distance et ne bénéficient pas de l'encadrement nécessaire pour poursuivre une formation à domicile.

Les principaux obstacles empêchant les migrant·e·s de jouir de leur droit à l'éducation en Europe sont notamment **les barrières linguistiques, le manque d'informations concernant les procédures d'inscription, la bureaucratie administrative, la capacité d'accueil limitée des écoles et les pénuries d'enseignant·e·s**. La situation est particulièrement difficile pour les mineur·e·s non accompagné·e·s, qui ne bénéficient d'aucune assistance. Afin de répondre à ces problèmes, le Plan d'action européen pour l'intégration et l'inclusion des migrant·e·s doit prévoir ce qui suit :

- **Une approche systématique et harmonisée mieux organisée pour la collecte de données** concernant l'accès à l'éducation des réfugié·e·s et migrant·e·s, notamment la fréquentation scolaire et les résultats d'apprentissage des différents groupes de migrant·e·s aux niveaux national et européen.
- Les Etats membres doivent développer et mettre en œuvre un **cadre juridique global garantissant un accès à l'éducation de qualité pour tous les individus** et utiliser les mécanismes européens pour assurer le suivi régulier de son application (ex. Semestre européen).
- **Accroître le financement public à long terme de l'éducation, notamment l'éducation de la petite enfance et l'enseignement post-obligatoire**, afin de pouvoir intégrer les réfugié·e·s et les migrant·e·s aux systèmes éducatifs et soutenir les établissements scolaires en leur fournissant des ressources humaines et financières.
- **Renforcer l'attrait de la profession enseignante** en remédiant aux pénuries d'enseignant·e·s en Europe.

Le CSEE exprime également ses inquiétudes en ce qui concerne la **formation des adultes**, étant donné que la plupart des migrant·e·s arrivent en Europe à l'âge adulte et se heurtent à des obstacles tels que la reconnaissance des qualifications, le manque de compétences, les barrières linguistiques, ou encore, la discrimination qui freine leur accès à l'éducation et à la formation professionnelle, par rapport aux ressortissant·e·s de l'UE. Raison pour laquelle il est crucial que le Plan d'action européen pour l'intégration et l'inclusion des migrant·e·s prévoie, d'une part, des dispositions garantissant que les **adultes issu·e·s de la migration aient la possibilité d'accéder à l'apprentissage tout au long de la vie, aux programmes de réorientation et de perfectionnement professionnels et aux cours de langues et d'intégration**, en assurant un financement public suffisant pour l'apprentissage tout au long de la vie, et, d'autre part, des dispositions pour promouvoir des **filières d'apprentissage flexibles pour les adultes** permettant de répondre à leurs besoins spécifiques et de tenir

³ [Rapport](#) de la FRA : « Intégration des jeunes réfugié·e·s dans l'UE » (2019).

⁴ Selon le [document d'information](#) publié par l'UNHCR, l'UNICEF et l'OIM « Accès à l'éducation pour les enfants migrants et réfugiés en Europe », les enfants et les adolescent·e·s nés en dehors de l'Europe sont quasiment deux fois plus nombreux à être actuellement en décrochage scolaire que les enfants européens.

compte de leurs différentes catégories d'âge⁵. **Les services de formation des adultes, assurés et financés par les pouvoirs publics**, permettent de faciliter l'intégration des adultes migrant·e·s et de leurs familles à la vie sociale et économique des pays européens (en particulier dans le contexte actuel de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences sur l'emploi), mais ont également une incidence positive sur les résultats d'apprentissage et les opportunités de vie offertes à la seconde génération de migrant·e·s.

Intégration et inclusion dans les systèmes éducatifs

Même lorsqu'il·elle·s ont accès à l'éducation publique, les migrant·e·s et les personnes issu·e·s de la migration ne sont ni réellement inclus·es ni soutenu·e·s efficacement dans leur apprentissage, ce qui donne lieu à des **disparités significatives dans les taux de réussite scolaire** entre ressortissant·e·s et non-ressortissant·e·s européen·ne·s⁶, ainsi qu'à un taux plus élevé d'abandon scolaire précoce. Les systèmes éducatifs manquent de ressources pour assurer une prise en charge efficace et inclusive des réfugié·e·s et des migrant·e·s, en répondant à leurs besoins éducatifs spécifiques et en leur apportant un encadrement ciblé, tandis que le **personnel de l'éducation reste livré à lui-même et manque de préparation** pour surmonter les difficultés liées à l'inclusion des étudiant·e·s migrant·e·s dans l'éducation telles que l'absence de documents officiels, les communautés surpeuplées incapables d'accueillir le nombre d'étudiant·e·s migrant·e·s et réfugié·e·s dans les établissements scolaires locaux, les traumatismes psychologiques antérieurs, les besoins éducatifs, etc. Par ailleurs, comme le révèle la [recherche du projet conjoint CSEE-FEEE](#) « Promouvoir une intégration efficace des migrant·e·s et des réfugié·e·s aux systèmes éducatifs », les populations migrantes et issues de la migration sont souvent confrontées à une forme de **ségrégation locale/résidentielle et au principe de la répartition des élèves selon le secteur de fréquentation**, en raison des modalités de sélection des écoles, de la « fuite des Blancs » et/ou des politiques nationales qui consistent à diriger les migrant·e·s primo-arrivant·e·s vers certaines écoles.

Afin de garantir une inclusion efficace et intégrale des migrant·e·s et des personnes issues de la migration dans la vie économique et sociale des pays européens, le Plan d'action européen pour l'intégration et l'inclusion des migrant·e·s doit adopter une **approche holistique de l'éducation permettant à chaque étudiant·e de réaliser pleinement son potentiel**. Cette approche suppose que la **diversité** des environnements socio-économiques, ethniques et culturels des étudiant·e·s et du personnel de l'éducation **soit perçue comme une valeur ajoutée** et que les systèmes éducatifs contribuent, d'une part, à préparer des citoyen·ne·s tolérant·e·s et sensibles à la question du genre et à la culture d'autrui et, d'autre part, à lutter contre l'extrémisme, le populisme, la xénophobie et toute forme de discrimination⁷.

Afin de pouvoir proposer une telle approche holistique de l'inclusion des migrant·e·s dans l'éducation, le Plan d'action doit prévoir les dispositions suivantes :

⁵ [Lignes directrices pratiques conjointes](#) CSEE-FEEE pour promouvoir l'intégration efficace des apprenant·e·s migrant·e·s et réfugié·e·s aux environnements éducatifs et socio-économiques des pays d'accueil, au travers des initiatives conjointes des partenaires sociaux aux niveaux national, régional et local (2019).

⁶ Rapport du Réseau européen d'experts en économie de l'éducation (EENEE) « [L'éducation : un outil pour l'intégration économique des migrant·e·s](#) », préparé pour la Commission européenne (2016).

⁷ [Résolution](#) du CSEE : « Définir les priorités pour l'élaboration du Plan d'action du CSEE pour l'égalité, la diversité et l'inclusion » (2018).

- Renforcer le développement des **stratégies nationales pour l'inclusion dans l'éducation**, prévoyant des dispositions en faveur d'un financement public systémique et durable, de même que des mécanismes pour le suivi régulier de leur mise en œuvre.
- Faire en sorte que les politiques nationales et européennes pour l'éducation s'alignent sur le principe d'une **inclusion des migrant·e·s accompagnée d'un soutien**⁸ (notamment la promotion du rôle essentiel de la langue maternelle dans la compréhension, la communication et l'apprentissage) et encourager sa mise en œuvre intégrale et son évaluation à tous les niveaux de l'éducation.
- Veiller à ce que l'inclusion des migrant·e·s et des personnes issues de la migration soit basée sur une **évaluation complète** de leurs besoins d'apprentissage et de leurs formations et expériences socio-émotionnelles antérieures, et qu'elle soit assortie de **ressources supplémentaires dès le plus jeune âge**.
- Aider les Etats membres à développer des **programmes d'études centrés sur la promotion de l'inclusion, de la diversité et du dialogue interculturel** dans les établissements scolaires et la société, **en consultation avec les partenaires sociaux de l'éducation**.
- Inclure les compétences et les aspects multiculturels pour aborder la diversité parmi les étudiant·e·s dans les **programmes de formation initiale et de développement professionnel continu des enseignant·e·s et accroître les investissements publics dans le développement professionnel continu du personnel de l'éducation**, afin de mieux préparer les enseignant·e·s, les universitaires et le personnel de l'éducation à répondre aux besoins des étudiant·e·s issu·e·s de la migration.
- S'attaquer au problème de la **ségrégation** basée sur le lieu de résidence et les secteurs de fréquentation et **promouvoir un discours positif à propos de la diversité et de l'inclusion** dans la société et les communautés locales.

Intégration et inclusion dans le secteur de l'éducation

Le CSEE souligne que, si les systèmes éducatifs européens souffrent d'un manque de personnel de l'éducation préparé à l'inclusion des migrant·e·s dans l'éducation, accompagnée d'un soutien, **les enseignant·e·s, les universitaires et le personnel de l'éducation migrants** qui pourraient contribuer à résoudre ce problème rencontrent, en réalité, de nombreux obstacles pour entrer dans ce secteur, notamment les barrières linguistiques, la reconnaissance des qualifications et l'absence de filières précises pour entrer dans la profession enseignante. Raison pour laquelle, le Plan d'action européen pour l'intégration des migrant·e·s doit promouvoir le recrutement d'enseignant·e·s, d'universitaires et de personnel de l'éducation issu·e·s de la migration qualifiés, **au travers des programmes de formation accélérée et de développement professionnel continu nécessaires (notamment des cours de langues spécifiques à un emploi ou sur le lieu de travail)**, en vue de les qualifier le plus rapidement possible pour travailler dans les systèmes éducatifs de leurs pays d'accueil. L'inclusion des enseignant·e·s, des universitaires et du personnel de l'éducation migrants dans le marché du travail doit être basée sur un **dialogue social cohérent** et une consultation des syndicats de l'enseignement, afin de pouvoir déterminer leurs besoins. Le CSEE rappelle également que l'UE devrait prendre davantage de mesures pour **l'évaluation et la reconnaissance des qualifications académiques étrangères**, obtenues en dehors de l'UE, ce

⁸ [Rapport de recherche](#) du projet du CSEE-FEEE : « Promouvoir une intégration efficace des migrant·e·s et des réfugié·e·s aux systèmes éducatifs » (2019).

qui permettrait de tenir compte des différences nationales dans les politiques éducatives et migratoires⁹.

Racisme, xénophobie et discours de haine

Bien que tous les Etats membres de l'UE disposent de lois anti-discrimination interdisant toute discrimination fondée sur la race, la nationalité et/ou l'appartenance ethnique, l'[étude](#) publiée en 2019 par la Commission européenne « Pratiques syndicales de lutte contre la discrimination et pour la promotion de la diversité » montre que la discrimination et le harcèlement basés sur l'origine ethnique et migratoire (couleur de peau, noms, prénoms) sont en recrudescence en Europe. Dans le **contexte politique du populisme et de la xénophobie**, présentant la migration comme un sujet de controverse, les attitudes de la société, notamment celles des communautés locales et des parents, rendent souvent difficiles la gestion de l'inclusion des étudiant·e·s migrant·e·s et les discussions sur la migration dans les classes. Le Plan d'action européen pour l'intégration des migrant·e·s devrait promouvoir la mise sur pied de campagnes et de politiques de lutte contre le racisme et la xénophobie, et sensibiliser au fait que les stéréotypes, le racisme, la xénophobie et le populisme sont bien présents en Europe et véhiculés par les mouvements de droite et populistes. Le Plan d'action doit également encourager **les politiques et les médias nationaux et européens** à mettre en valeur la diversité et à promouvoir la démocratie, en montrant l'exemple.

S'agissant plus particulièrement de l'éducation, le CSEE rappelle qu'une éducation véritablement inclusive repose sur des **environnements d'apprentissage physiques et sociaux sûrs**, ne laissant aucune place au harcèlement et aux discours de haine et où les libertés d'opinion et d'expression sont respectées¹⁰. Par ailleurs, la **coopération entre les établissements scolaires et les familles des étudiant·e·s, ainsi qu'avec la communauté locale et plus large**, est cruciale pour promouvoir la compréhension mutuelle, le respect des opinions d'autrui et le dialogue interculturel, dans le cadre de l'inclusion des migrant·e·s dans l'éducation et la société en général.

Approche intersectionnelle de l'inclusion : groupes spécifiques de migrant·e·s

Une intégration et une inclusion efficaces des migrant·e·s et des personnes issues de la migration nécessitent **une dimension intersectionnelle, compte tenu de l'hétérogénéité des populations migrantes** et de la variété de facteurs qui conditionnent leurs identités et expériences de vie, notamment la race, la sexualité, l'identité de genre, le handicap, l'âge, la classe sociale, la nationalité et les convictions religieuses. D'autre part, les **demandeur·euse·s d'asile et les réfugié·e·s** rencontrent souvent plus de difficultés dans le cadre de leur inclusion et ont des besoins spécifiques qui devraient être pris en compte dans les pratiques et les politiques en matière d'inclusion et d'intégration. Raison pour laquelle, les stratégies européennes et nationales pour l'intégration et l'inclusion des migrant·e·s et des personnes issues de la migration doivent promouvoir **la coopération et le travail transversal entre toutes les autorités compétentes** (ex. affaires intérieures et intégration, éducation et formation, emploi et affaires sociales, logement et soins de santé) **et tous les domaines politiques**

⁹ [Position](#) du CSEE concernant la consultation publique « Migration légale des citoyen·ne·s de pays non membres de l'UE » (2017).

¹⁰ [Déclaration conjointe](#) CSEE-FEEE-ESHA : « Ecoles inclusives dans le contexte de sociétés diversifiées » (2019).

centrés sur l'égalité et la non-discrimination (égalité des genres, personnes handicapées, situation socio-économique, minorités ethniques, etc.).

Les études de l'[EIGE](#) et de la [FRA](#) montrent que les femmes migrantes sont souvent « doublement discriminées » en ce qui concerne leur accès à l'éducation et à l'emploi. Etant donné que les femmes ont 50 % de probabilités supplémentaires de devoir migrer pour des raisons familiales et sont souvent contraintes d'occuper des emplois mal rémunérés, il est crucial qu'elles puissent accéder à l'éducation (notamment aux cours de langues) et aux programmes de réorientation/perfectionnement. Raison pour laquelle il est essentiel que le *Plan d'action européen pour l'intégration et l'inclusion des migrants et des personnes issues de l'immigration* intègre la **dimension du genre** dans les politiques et les mesures proposées, en exigeant notamment des **services d'éducation de la petite enfance gratuits et accessibles** pour permettre aux femmes migrantes d'étudier et de travailler. Le Plan d'action doit également garantir que les politiques ou les programmes pour l'**inclusion des migrant·e·s par le biais de l'éducation** reflètent une double approche de l'égalité des genres, associant intégration de la question du genre et actions spécifiques.

**Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) représente 127 syndicats de l'enseignement, soit 11 millions d'enseignant-e-s, répartis dans 51 pays européens. Le CSEE est un partenaire social du secteur de l'éducation au niveau de l'UE et une fédération syndicale européenne affiliée à la CES, la Confédération européenne des syndicats. Le CSEE est la région européenne de l'Internationale de l'Education, la fédération syndicale mondiale de l'éducation.*